

Il est important que vous ayez quelques précisions, puisque vous êtes nombreux à lire ce blog et parce qu'aussi il semble parfois déranger.

L'Est Républicain porte la parole d'André Rossinot avec beaucoup d'application à tel point que lorsqu'André Rossinot ne donne pas certaines précisions, c'est ce journal qui complète la pensée du Président.

Par exemple pour me répondre sur la dette de la CUGN, André Rossinot s'égare sur un certain nombre de considérations pour ne pas répondre vraiment aux questions que je pose. Histoire d'envoyer une petite pique gratuite, il explique que c'est important de débattre parce que c'est mieux que lorsqu'on a « une info unilatérale sur un blog où l'on ne peut pas répondre ». Le journaliste a ressenti le besoin de préciser ce que n'avait pas dit André Rossinot : « il pensait au blog d'Hervé Féron, rarement charitable avec la droite. Mais pas qu'avec elle. »

Je fais juste remarquer que le Président Rossinot n'a pas dit tout ça, mais que par ailleurs ce n'est pas le rôle d'un blog tel que le mien d'être charitable avec qui que ce soit et encore moins avec la droite.

Mais on peut comprendre quand même l'usage d'un blog qui vous donne beaucoup d'informations même si cela dérange, alors que l'on ne peut pas répondre sur ce blog. La raison est très simple : jusque là, il n'y a jamais eu la moindre possibilité de débattre et de faire valoir ses arguments dans ce Conseil de Communauté. Et comme ça n'est pas dans la presse que l'on va retrouver mes arguments, je les développe sur ce blog.

Ce que vous n'avez pas lu dans la presse le lendemain du Conseil de Communautaire, à propos de la dette, c'est que, si je suis parti dans une longue explication, certes très technique et compliquée, d'une part à comprendre, d'autre part à retranscrire, c'est parce que la technique d'André Rossinot, elle, est restée toujours la même : nous envoyer un de ses Vices Présidents nous assommer d'informations aussi incontrôlables qu'incontrôlées, de façon à ce qu'il n'y ait pas de réplique possible en face. Je les ai pris à leur propre piège en démontrant qu'ils avaient eu et qu'ils ont peut-être toujours 69 millions d'emprunts toxiques.

J'ai demandé en pleine séance publique à ce qu'on revienne dans le power point, qu'eux mêmes nous projetaient, quelques tableaux en arrière. Et puis, j'ai démontré parce que c'était inscrit sur cette diapo de façon très claire, que pour 69 millions, la Communauté Urbaine a engagé des emprunts auprès d'organismes qui ne sont pas des banques directement prêteuses, ces emprunts sont contractés hors zone euro et sont adossés à des produits dérivés. Comment cela s'appelle t-il ? Réponse : des emprunts toxiques !!!

Le Vice Président de la Communauté Urbaine a reconnu ces emprunts « à risques », il a tenté d'expliquer qu'ils étaient engagés en 2012 et que depuis ils auraient été « structurés ». Sauf que son tableau il nous le projette en Avril 2014, et que pour l'instant il n'a rien démontré de nouveau. Ça c'est la vérité, celle qui n'est pas portée à votre connaissance.

Quand aux indemnités d'André Rossinot, ce n'est pas bien de dire « des bruits couraient :

André Rossinot aurait doublé son indemnité (...) l'enveloppe mensuelle pour les indemnités est revue à la baisse. » Parce que cela fait croire que ce n'était que des bruits. A titre personnel je n'ai pas souhaité intervenir sur ce sujet pour ne pas tomber dans la démagogie, mais puisqu'il le faut, j'écris sur ce blog la vérité : par délibération numéro 8 du 5 mai 2008 le Conseil de Communauté a décidé de l'indemnité du Président Rossinot : 72,70 % de l'indice brut 1015, soit 2719,89 euros bruts par mois.

La délibération numéro 11 de ce 25 avril 2014 a entériné la nouvelle indemnité du Président Rossinot 6 ans plus tard : 145 % de l'indice brut 1015, soit 5512,13 euros bruts par mois.

Mathématiquement, l'indemnité du Président a été plus que doublée.

Je ne m'en suis pas plaint, même pas ému. Peut-être cette indemnité doublée est elle méritée, seulement il faut que tout cela soit transparent.